

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 2 avril 2024

Courriers U18F :

Lagnieu Cs: demande de modification rencontre du 6 avril.

Misérieux Trévoux As: valide le bordereau modification rencontre du 6 avril accord pour **18h00**.

FFNI : rencontre du 6 avril **au stade de l'Alliance à ST GEORGES D'ESPERANCHE.**

Courriers S.F. à 8 :

OI. Buyatin : demande de modification horaire D2 du 6 avril.

Attignat As : accord pour rencontre D2 du 6 avril à **18h00**.

Courriers S.F. à 11 :

Attignat As : demande inversion rencontre D2 J4 suite à reprogrammation le 30 mars.

Bresse Nord Fc : accord pour inversion rencontre D4 J4, retour J10 inversée.

Mille Etangs Sc : suite arrêté municipal mairie de SAVIGNEUX demande de modification Footclubs D2.

Attignat As : valide la modification de demande Footclubs rencontre D2 J9.

Bresse Foot01 : rencontre D1 au complexe sportif de ST BENIGNE.

Po/la Commission Sportive Féminines,
Jacques CONTET, David BEREIZIAT, JACUZZI Vincent